

LETTRE D'INFORMATION AUX PROFESSEURS PRINCIPAUX DE TERMINALE

N°3 – Mars 2024

Mesdames et Messieurs les professeurs principaux de terminale,

La crise sociale a rendu l'accompagnement des élèves de terminale dans la phase d'inscription et de formulation des vœux compliqué, particulièrement pour les lycées qui n'ont pas pu accueillir les élèves et les enseignants. Malgré ce contexte, l'apport à vos élèves depuis l'ouverture de la plateforme a déjà été très actif. Nous vous en remercions sincèrement.



Afin de tenir compte de cette situation exceptionnelle, un délai supplémentaire a été accordé par la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche pour permettre aux élèves de terminale de notre académie de formuler des vœux jusqu'au **vendredi 22 mars 2024 (23h59 heure de Paris)**, c'est à dire huit jours au-delà de la date limite arrêtée par le calendrier national (14 mars 2024). Un courrier de M. le Recteur a été adressé lundi 11 mars à l'ensemble des chefs d'établissement.

Ce temps additionnel inédit doit être bénéfique pour nos jeunes. Il doit permettre de finaliser votre accompagnement pour l'inscription mais également de travailler des choix de formations cohérents selon le profil et attentes de vos élèves. En parallèle, des candidats devront aussi compléter leurs candidatures avec des lettres de motivation réfléchies et travaillées avant de les confirmer au plus tard le 03 Avril prochain.

Pour rappel et précaution, il faut impérativement s'assurer que le candidat ait accès autant à son dossier qu'à son adresse mail (identifiants et mots de passe). Il est fort possible que les règles de sécurité et de double authentification s'intensifient pour la suite de la procédure. L'utilisation de la clé OTP est par ailleurs fortement recommandée pour l'usage de tous et notamment celui du personnel pédagogique, pour se connecter à un compte Parcoursup.

Enfin, merci de votre vigilance pour ces prochains jours et de votre accompagnement auprès des élèves plus en retrait ou difficultés dont votre présence et accompagnement sont indispensables.

ACCOMPAGNEMENT DES ÉLÈVES DANS LEUR PROJET DE POURSUITE D'ÉTUDES

Démarches sur la plateforme nationale PARCOURSUP : www.parcoursup.gouv.fr

❖ POUR VOS ELEVES

Pour rappel, les élèves ont jusqu'au **22 MARS 2024 DELAI EXCEPTIONNEL** pour formuler leurs vœux de formation à partir de leur dossier candidat.

↳ Nous vous rappelons qu'un **outil de pilotage pour le suivi des vœux de vos élèves est mis à votre disposition ainsi qu'à celle des référents sur le site de gestion de Parcoursup** (rubrique "Pilotage" de l'onglet "Elèves"). Cet outil vous permet de suivre au plus près la situation de chacun de vos élèves et notamment d'identifier les candidats ayant des besoins spécifiques dont une attention particulière doit être accordée dans le cadre de l'accompagnement à l'orientation :

- Les terminales Générales n'ayant formulé aucun vœu en Licence ;
- Les terminales Technologiques sans vœu en BUT ;
- Les terminales Professionnelles sans vœu en BTS ;
- Les terminales Générales/Technologiques et Professionnelles n'ayant exprimé qu'un seul vœu ou aucun vœu du tout.

Ces derniers ont ensuite jusqu'au **03 AVRIL 2024** pour finaliser leurs candidatures (lettre de motivation...) et confirmer leurs vœux.

ATTENTION :

- **Un vœu non confirmé dans les délais sera un vœu NUL** (ne sera pas pris en compte dans la phase d'admission).
- **Un vœu confirmé ne peut plus être supprimé**
- Si souçi, écrire un message au plus vite depuis sa rubrique **CONTACT**

Sur les sites **Parcoursup** et **Avenirs** sont disponibles des tutoriels vidéo, une foire aux questions et toute la documentation utile (fiches Onisep Professeur, Guides et Vademecum...) à l'accompagnement des candidats sur cette étape.

❖ **FICHE AVENIR : EN TANT QUE PROFESSEUR PRINCIPAL**

Les éléments transversaux à renseigner en tant que professeur principal ou référent doivent être finalisés au plus tard le **05 AVRIL** prochain. Un guide explicatif est disponible depuis votre compte gestion Parcoursup (également en annexe).

La saisie de l'avis du Chef d'établissement, si vous en avez la main, est également à compléter au plus tard le **05 AVRIL** prochain et sera accessible à compter de la fin de la formulation des vœux des candidats.

❖ **RAPPEL POUR LES TERMINALES PROFESSIONNELLES :**

Nous vous rappelons le nouveau dispositif mis en place dans toutes les académies de France pour l'accompagnement des terminales professionnelles vers une réussite en BTS/BTSA.

- ↳ La saisie de l'avis **TRES SATISFAISANT** au niveau de l'avis CE sur Parcoursup déclenchera un avis favorable avec obligation de classement par la formation de STS/STSA concernée.

Aide et Assistance sur PARCOURSUP :

Si vos élèves rencontrent des difficultés techniques, informez-les et habituez-les à ce qu'ils écrivent un message clair SANS ATTENDRE depuis la **rubrique CONTACT** de leur dossier Parcoursup.

Depuis votre compte Enseignant sur l'interface de gestion, vous disposez également d'une rubrique CONTACT qui vous permet de contacter directement l'équipe de l'assistance à Mayotte. Merci de privilégier cette forme de communication.

Le **numéro vert (gratuit) d'assistance Parcoursup Mayotte 0 800 721 800** est également ouvert de 8h à 12h du lundi au vendredi toute l'année pour les candidats, familles et professeurs de l'académie de Mayotte. Le **numéro vert national** est aussi ouvert aux candidats mahorais au **0 800 400 070** de 12h à 18h (heures de Mayotte)

- ↳ Pour chaque appel, vous êtes invité à vous munir des informations d'identification de vos élèves (adresse mail, n° de dossier, INE, etc.)

Conseils et recommandations

- Une fonction permet aux candidats de récupérer leur « adresse mail ou mot de passe oublié » sous la barre des identifiants de connexion. Ils recevront alors un SMS avec le mail oublié ou un lien de réinitialisation du mot de passe en fonction de la nature du problème.
- Encouragez vos élèves à s'abonner aux différents réseaux sociaux d'information afin de recevoir toutes les alertes et notifications utiles :



@Parcoursupinfo



@Parcoursupinfo



@Parcoursup_info

Nouveauté 2024 : @acmayotte l'Instagram officiel de l'académie de Mayotte

ACCOMPAGNEMENT DES ÉLÈVES DANS LEURS DEMARCHES COMPLEMENTAIRES

Les aides financières nationales et le logement : DOSSIER SOCIAL ETUDIANT (DSE)

Toutes les questions relatives au DSE sont à adresser aux **CROUS DE LA REUNION ET DE MAYOTTE** :

- Les partenaires vont intervenir dans vos établissements ces prochains jours. Se renseigner auprès de la scolarité pour les créneaux d'intervention.

Par écrit : www.messervices.etudiant.gouv.fr/envole/; via la rubrique assistance.

Par téléphone : *Allo Bourses – ouvert du lundi au vendredi, de 9h00 à 11h00* (novembre-mai), de 7h à 11h* (mai - novembre) Tél : 02 62 48 32 51* horaires de Mayotte*

Accueil Physique : possible sur le site de L'Université de Mayotte à Dombéni, contacter le standard au 02 69 61 07 62.

Plus d'infos : www.crous-reunion.fr

- Pour rappel, la période de saisie du **DSE** a été fixée du **01 MARS AU 31 MAI 2024**.
- La demande de bourse et/ou logement est formulée par l'intermédiaire du Dossier social étudiant (DSE) via le site officiel du portail : www.messervices.etudiant.gouv.fr/envole/
- Une fois le DSE établi, la demande de logement pourra se faire à partir de début mai jusqu'au 31/08/24 : <https://trouverunlogement.lescrous.fr/>
- **LADOM** prend en charge les billets d'avion dans le cadre d'une mobilité étudiante. Les dépôts de dossier sont ouverts du **1^{er} janvier au 31 mai 2024** : <https://mobiliite.ladom.fr>
- Une bourse du département de Mayotte « **DES** » peut également être accordée sous certaines conditions. Les demandes sont à effectuer en ligne du **15 mars au 31 octobre 2024** : <https://bourses.cd976.fr/login>



Le guide de la mobilité

Diffusez auprès de tous vos élèves l'adresse du site consacré à la Mobilité et le QR Code du guide de la Mobilité pour les futurs étudiants de Mayotte :

<https://mobiliite.ac-mayotte.fr/>



INFOS DU SUP

CADRES D'AVENIR

Le dispositif « **Cadres d'Avenir** » pour Mayotte, destiné à promouvoir la formation des cadres locaux pour soutenir le développement de Mayotte, s'adresse aux futurs bacheliers ayant obtenu une mention « Très bien » et aux étudiants à fort potentiel pour effectuer une formation universitaire en métropole ou à la Réunion dans un secteur jugé prioritaire.

Les candidats sélectionnés auront droit à une formation au départ et un accompagnement renforcé et personnalisé durant leur parcours de formation. Le dispositif se charge du financement d'une partie des titres des transports. Les lauréats auront également le droit à une prime d'installation de 800 euros et une allocation mensuelle ne pouvant dépasser les 808 euros.

- **La durée maximale autorisée de la prise en charge du dispositif est de 5 ans avec une obligation de revenir exercer à Mayotte une fois la formation terminée.**
- Informations et **dépôt** des candidatures (exclusivement en ligne) sur : <https://www.demarchessimplifiees.fr/commencer/cadre-d-avenir-mayotte-candidature>
- La date limite de dépôt des candidatures a été fixée au **lundi 1^{er} septembre 2024 à 23h59 (heure de Mayotte)**.
- Dates des comités de sélection : **29 mai (pré-sélection), 12 juillet, 04 septembre**.
 - ↳ Les candidats seront informés par e-mail.

Les Conventions d'Education Prioritaire (CEP) SCIENCES PO Paris

Pour votre information, **quatre conventions** sont signées entre Sciences Po Paris, le Rectorat de Mayotte et les lycées suivants : Chirongui, Lumières, Bamana et Sada entre 2021 et 2022.

- ↳ Dans ce cadre, les établissements mettent en place des ateliers "**Premier Campus de Sciences Po**" au moins en première et terminale. Les élèves sont identifiés au niveau de la classe de 2nde et doivent avoir participé aux ateliers durant au moins deux ans pour être éligibles à la voie d'accès CEP pour l'admission à Sciences Po.

ADMISSION : tous les candidats à l'entrée en première année de Sciences Po passent par la même procédure d'admission. Les critères de sélection sont les mêmes pour tous, à travers une grille de lecture comprenant quatre d'épreuves : notes obtenues aux épreuves du baccalauréat, la trajectoire et la performance académique au lycée, les écrits personnels et l'épreuve orale. Les candidatures des élèves issus des CEP sont examinées séparément des autres candidats.

Plus d'informations sur : <https://www.sciencespo.fr/nous-soutenir/cep/>

MOBILITÉ INTERNATIONALE

- ❖ Dans le cadre de ses missions, l'association **EMANCIPER MAYOTTE** organise des activités et des formations sur la mobilité en France et à l'étranger, que ce soit dans le cadre d'une poursuite d'études ou d'une formation professionnelle.
 - ↳ Pour plus d'informations, les contacter à l'adresse suivante : contact@emancipermayotte.org

- ❖ Un **webinaire** présenté par l'**Université Pari 1 Panthéon-Sorbonne** dédié à la préparation à l'accueil des **étudiants ultra marins dans les universités en Ile de France** est disponible sur ce lien :
https://pantheonsorbonne.zoom.us/rec/share/ImUtd5oY0RMxKyRaoxts0-r_cj3ZL2wfNlzpFopqSPy0LniF82PHfo9alw2oRxF.BQctSD6COyure6Xw
Code secret : x&A235#f

- ↳ Ce webinaire très complet offre une compréhension des enjeux liés à la mobilité des étudiants ultra marins dans cette région et informe sur les démarches utiles à entreprendre pour préparer sa venue et son intégration, en vue d'effectuer des études dans de bonnes conditions.
- ↳ Un webinaire **consacré au logement en Ile de France** se tiendra **le 9 juillet 2024**

Nous vous remercions de votre lecture et de votre collaboration.

DRAIO – Rectorat de Mayotte
Le Pôle PARCOURSUP
Mme Lucie Magnien ; responsable de pôle
Mme Joynitah Paparella ; chargée de mission
M. Inzoudine M'Kadara ; chargé de mission

Mme Sylvie Malo ; Déléguée Régionale Académique
à l'Information et l'Orientation